



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 30 Mars 2016

Date de la convocation 22 Mars 2016	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise BRIGNAC : M. JURQUET Henri, CABRIERES : M. MALLET Denis, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. RUIZ Salvador, M. GARCIA Jean, M. BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M. DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M. FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M. BRUN Olivier, LACOSTE : M. VENTRE Philippe LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, MOUREZE : M. DIDELET Serge, NEBIAN : M. BARDEAU Francis, OCTON : M. COSTE Bernard, PAULHAN : M. VALERO Claude, M. ALEIX Bertrand, M. GASC Georges, M. DUPONT Laurent, SALASC : M. COSTES Jean, VILLENUEVTE : M. VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. FAVIER Marc à M. REVEL Claude, Mme MARTINEZ ROQUES Micaela à Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M. DÔ Laurent, M. PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, M. VIALA Daniel à M. COSTE Bernard, Mme MALMON Sylvie à M. BARDEAU Francis, Mme GUERIN Audrey à M. ALEIX Bertrand, Mme BOUISSON Mylène à M. GASC Georges, M. DIDELET Serge à M. RODRIGUEZ Joseph.</p>

Objet : ZAC de la SALAMANE – Lot 4.1 – Autorisation donnée au Président de procéder à la résiliation d'une promesse de vente et à la restitution de l'indemnité d'immobilisation afférente

Monsieur Olivier BRUN informe les membres du conseil communautaire que la société JD 1 et la Communauté de communes du Clermontais ont signé le 26 novembre 2015 une promesse de vente relative à la parcelle numérotée 4.1 située sur la ZAC de la Salamane.

En considération de ladite promesse de vente et au titre de l'indisponibilité de la parcelle concernée, la société JD 1 a versé une indemnité d'immobilisation d'un montant de soixante trois mille quatre cent dix euros (63 410 euros).

Son projet n'ayant pu aboutir dans les délais impartis, la société JD 1 demande la résiliation à l'amiable de la promesse de vente et sollicite la restitution de l'indemnité d'immobilisation afférente.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la demande la résiliation à l'amiable de la promesse de la société JD 1 relative à la parcelle numérotée 4.1, située sur la ZAC de la Salamane,

APPROUVE la restitution de l'indemnité d'immobilisation d'un montant de soixante trois mille quatre cent dix euros (63 410 euros).

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160411-2016-03-30-47-DE
Date de télétransmission : 13/04/2016
Date de réception préfecture : 13/04/2016